

N° 2025-065

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
28 novembre 2025	28 novembre 2025	04 Décembre 2025	29	19	27

OBJET : Adhésion à la convention de services présente par seine et Yvelines numérique permettant l'adhésion à la centrale d'achats – segment informatique et gestion

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à 19h37 les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 19

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige -MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde- DIALLO Maye - PASCOAL Mariana- GORBENA Marcy- PERON Thomas - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - BAC Christine - BROCHADO Françoise – DAHAMNI Abdelkader - GERBOUIN Pierre — BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absents excusés représentés : 8

IBRAHIM Abdou - pouvoir à LOPES Adélaïde
LWAMBA MAKANYAKA Natalie- pouvoir à PASCOAL Mariana
POINGT Alain - pouvoir à ROUSSEL Annielle
VILLOING Fabrice- pouvoir à Ludovic RAOUL
CHIAKH Fydia - pouvoir à Darivath MEY
HAUQUELIN Christine - pouvoir à BROCHADO Françoise
DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian
HOCDE Stéphanie – pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absentes excusées : 2

SELBONNE Céline
BASELTO Emilie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame PASCOAL Mariana en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Adhésion à la convention de services présenté par Seine et Yvelines Numériques permettant l'adhésion à sa centrale d'achats – segment informatique de gestion

Secteur : Informatique

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de Seine et Yvelines Numérique et les conditions générales de recours à sa centrale d'achats ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-114 en date du 30 novembre 2022 autorisant l'adhésion à la convention de services de Seine et Yvelines Numérique – segment informatique de gestion ;

Vu le projet de convention de services présenté par Seine et Yvelines Numérique, permettant l'adhésion à sa centrale d'achats – segment informatique de gestion ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Développement durable Travaux en date du 27 novembre décembre 2025 ;

Considérant l'intérêt d'une commande publique mutualisée permettant la réduction des coûts et l'optimisation des finances publiques de la commune ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve le projet de convention de services de Seine et Yvelines Numérique permettant d'accéder à sa centrale d'achats – segment informatique de gestion,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant, notamment les bons de commande – relatif aux frais d'entrée à la centrale d'achats, relatif à la prestation forfaitaire de coordination avec les attributaires des différents marchés – et les éventuels avenants à intervenir.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE DE 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 04 décembre 2025

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE.



Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20251204-2025-065-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025